

# PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 MAI 2021

**L'an Deux Mille Vingt, le mardi 18 mai, à 17 heures quinze,**

Sur convocation du président, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Monsieur Hatem BELLAGI en qualité de président de séance.

Après avoir vérifié que le quorum (quorum de 40 adhérents est atteint), le président, Monsieur Hatem BELLAGI ouvre la séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification sur les statuts OPEN

Une présentation « Powerpoint » (jointe en annexe au présent procès-verbal et qui en fait partie intégrante) sert de support de présentation du détail des modifications apportées aux statuts de OPEN.

La présentation des différentes modifications par le président, n'ont pas donné à débat, un consensus entre les membres s'étant dégagé avant le vote à chaque fois sur l'ensemble des points présentés.

Le président met aux voix les modifications des statuts.

- Délibération 1

**Adoption des modifications des statuts de OPEN**

*« L'ensemble des modifications présentées sont approuvées »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Nombres d'adhérents à jour de leur cotisation : 63

Nombres d'adhérents présents à jour de leur cotisation : 28

Nombres de procurations : 8

Quorum => 32

Le Président clôt la séance à 17 heures 30.

Fait à Nouméa, le 18 mai 2021

Le Président, **M. Hatem BELLAGI**

Le Secrétaire **M. Mehdi HASSOUNI**